

N° 4 – 3 mars 2016

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

A RETENIR CETTE SEMAINE

COLZA :

- 1 charançon de la tige du colza isolé capturé cette semaine dans un piège
- Poursuivre la mise en place des pièges
- Croissance lente

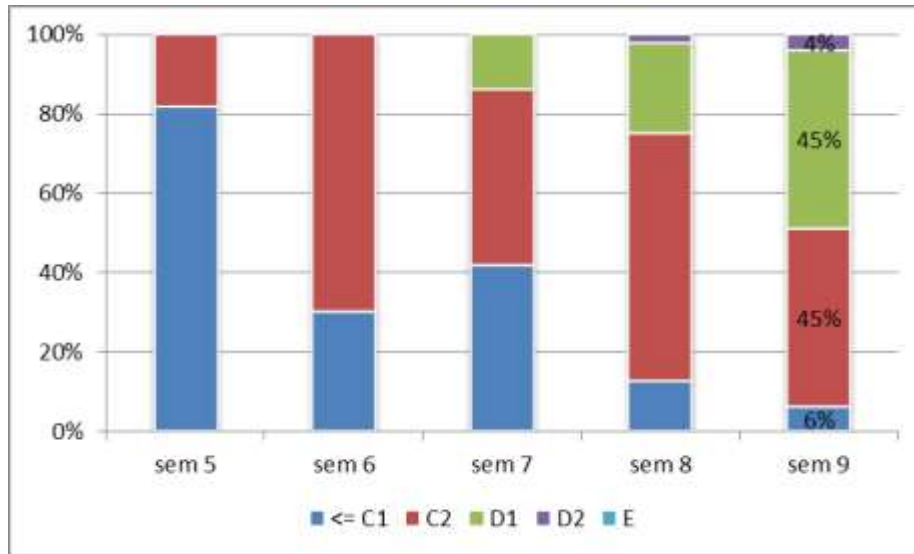
REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur parcelles agriculteur du 29 février au 2 mars 2016, sur 56 parcelles de colza. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.



COLZA

STADE : MONTAISON AU RALENTI

Les colzas sont toujours en avance (3 semaines environ par rapport à 2015). Cependant, avec le temps froid et humide actuel, la croissance s'est fortement ralentie. Les écarts entre parcelles restent importants : début montaison à D2.



- 2% au stade D2 : inflorescence principale dégagée. Boutons accolés. Inflorescences secondaires visibles (BBCH 53). 6 % des parcelles encore au stade C1 (BBCH30) ;
- 45 % au stade C2 - allongement des entre nœuds permettant de voir la tige (BBCH31) ;
- 45% au stade D1 - boutons accolés cachés par les feuilles terminales (BBCH50) ;
- 6 % au stade D2 : inflorescence principale dégagée. Boutons accolés. Inflorescences secondaires visibles (BBCH 53).



CHARANÇONS DE LA TIGE



Charançon de la tige du colza

Le charançon de la tige du chou qui accompagne ou précède l'arrivée du gros charançon de la tige est considéré comme peu nuisible (ponte dans les pétioles sans déformation de tige). Les premières captures avaient été observées fin janvier dans 3 pièges de l'Aube. Cette semaine 1 piège signale **3 charançons de la tige du chou**.



Charançon de la tige du chou

Source : L. Jung – Terres Inovia

Après 2 premiers charançons de la tige du colza isolés et relevés la semaine dernière, **1 seul charançon de la tige du colza a été observé cette semaine dans l'Aube.**

Ne pas confondre le charançon de la tige du colza avec le charançon de la tige du chou. Plus petit, le charançon de la tige du chou se distingue par une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout par ses extrémités de pattes brun orangé, alors que le charançon de la tige du colza est entièrement gris. La distinction est plus facile si l'on sèche les charançons recueillis : mouillés et à l'œil nu, ils paraissent tous les deux noirs !

Analyse de risque :

Il n'y a pas de seuil concernant ce ravageur. Étant donnée sa nuisibilité potentielle, il est considéré que sa seule présence sur les parcelles est un risque.

Le risque est présent lorsque les femelles sont aptes à la ponte et qu'il y a présence de tige (du stade C2 jusqu'à la fin de la montaison-stade E).

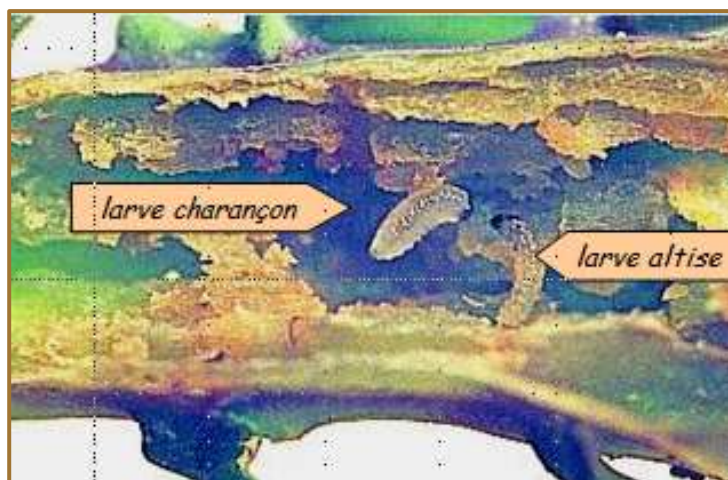
En l'absence de captures le risque est nul, mais plus le vol tarde, plus les conditions climatiques peuvent être favorables et les femelles être aptes à pondre rapidement.

L'outil **proPlant®**, qui permet de suivre le vol du charançon de la tige du colza à partir des données météorologiques, n'indique pas de conditions favorables au vol dans les tous prochains jours. Cependant, la vigilance s'impose car cela peut aller très vite. Consultez <http://www.terresinovia.fr/>

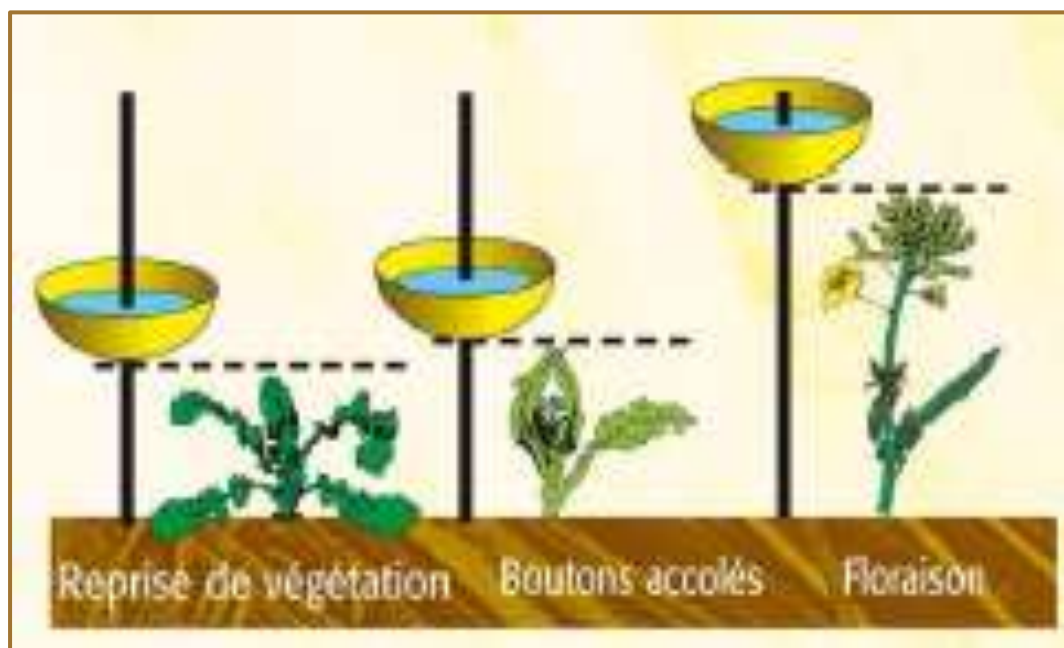
LARVES DE CHARAÇON DU BOURGEON TERMINAL ET DE GROSSE ALTISE

Des larves de grosse altise et de charançon du bourgeon terminal sont toujours observées. Avec les conditions actuelles peu poussantes, elles poursuivent leur migration vers le cœur des plantes. Les petits colzas ayant juste redémarrés sont plus exposés.

Le point réalisé fin janvier sur la présence des larves sera actualisé la semaine prochaine car la situation est évolutive.



MISE EN PLACE DES PIÈGES



- Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente ;
- Remplir la cuvette avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple) ;
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation ;
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine .



Bulletin de Santé du Végétal Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre d'agriculture d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine :

<http://www.champagricra.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>

et de la DRAAF :

<http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/BSV-2016,135>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les
méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS
RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis Institut du végétal - Chambre d'agriculture des Ardennes - Chambre d'agriculture de l'Aube - Chambre d'agriculture de la Marne -
Chambre d'agriculture de la Haute-Marne - ATPDA - CETA de l'Aube - CETA de la Marne - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION -
DIGIT'AGRI - EMC2 - EfiGrain Sézanne - EURL Verzeaux - SYRAL Haussimont - FREDONCA - Groupe COMPAS - ITB - SCA de Juniville - ETS
RITARD - SCA La Champagne - Coligny - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - VIVESCIA - APM DESHY - LUZEAL -
CAPDEA - SUNDESHY.

Rédaction : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, ITB et la FREDONCA avec relecture de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne
(représentant les organismes de développement), de VIVESCIA (représentant les organismes stockeurs) et de la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre d'agriculture d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : k.benredjem@champagricra.fr



**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par
courriel à k.benredjem@champagricra.fr**

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les
crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.